



Conseil économique et social

Distr. générale
14 juin 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité d'administration de l'Accord européen
relatif au transport international des marchandises
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Onzième session

Genève, 30 août 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la onzième session¹

Additif

Annotations à l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'administration souhaitera peut-être examiner et adopter l'ordre du jour de la onzième session établi par le secrétariat et publié sous la cote ECE/ADN/23 et Add.1.

2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

2. Le Comité d'administration sera informé de l'état de l'ADN et du nombre de Parties contractantes.

3. Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN

a) Agrément des sociétés de classification

3. Le Comité d'administration sera informé de l'état de la demande faite par la filiale allemande de Registro Italiano Navale (RINA) d'obtenir l'agrément en tant que société de classification recommandée au titre de l'ADN. Depuis la dernière session du Comité, la Suisse a informé le secrétariat qu'elle avait donné l'agrément de société de classification à Germanischer Lloyd, Bureau Veritas et Lloyd's Register of Shipping.

¹ Distribué en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/23/Add.1.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

4. Le Comité d'administration souhaitera peut-être accepter la demande des Pays-Bas relative à l'obtention de dérogations temporaires pour l'utilisation de gaz naturel liquéfié pour la propulsion des bateaux-citernes *I-Tankers 1403* et *1404* si les dérogations proposées ont été approuvées par la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/46, par. 9 à 11). Le Gouvernement néerlandais a aussi demandé au Comité d'administration de l'ADN d'envisager de lui accorder des dérogations temporaires pour l'utilisation de gaz naturel liquéfié pour la propulsion de deux autres bateaux-citernes, *Chemgas 851* et *Chemgas 852* (voir le document informel INF.2 publié pour la vingt-troisième session du Comité de sécurité).

c) Notifications diverses

5. Le Comité d'administration souhaitera peut-être se reporter au document informel INF.1 sur l'état des notifications à adresser au secrétariat de la CEE, qui a été diffusé au cours de la dernière session du Comité.

d) Autres questions

6. Le Comité d'administration est invité à adopter les listes de contrôle harmonisées des bateaux (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2013/14) et à accepter la proposition contenue dans le document ECE/ADN/2013/1. Le Comité est invité à examiner toute autre question relative à la mise en œuvre de l'ADN.

4. Travaux du Comité de sécurité

7. Le Comité d'administration devrait examiner les travaux du Comité de sécurité à sa vingt-troisième session (26-30 août 2013) en se fondant sur son projet de rapport.

5. Programme de travail et calendrier des réunions

8. La douzième session du Comité d'administration de l'ADN devrait avoir lieu le 31 janvier 2014.

6. Questions diverses

9. Le Comité d'administration voudra peut-être examiner toute autre question soulevée en ce qui concerne ses travaux et son mandat.

7. Adoption du rapport

10. Le Comité d'administration souhaitera sans doute adopter le rapport sur sa onzième session en se fondant sur le projet établi par le secrétariat et adressé par courrier électronique aux participants, pour approbation après la session.
